



Europäisches Patentamt
European Patent Office
Office européen des brevets



(11) **EP 1 479 424 A1**

(12) **DEMANDE DE BREVET EUROPEEN**

(43) Date de publication:
24.11.2004 Bulletin 2004/48

(51) Int Cl.7: **A63H 33/30**

(21) Numéro de dépôt: **04356078.8**

(22) Date de dépôt: **19.05.2004**

(84) Etats contractants désignés:
**AT BE BG CH CY CZ DE DK EE ES FI FR GB GR
HU IE IT LI LU MC NL PL PT RO SE SI SK TR**
Etats d'extension désignés:
AL HR LT LV MK

(72) Inventeur: **Berchet, Jean-Louis**
01100 Oyonnax (FR)

(74) Mandataire: **Schouller, Jean-Philippe et al**
Cabinet Lavoix,
62 rue de Bonnel
69448 Lyon Cedex 03 (FR)

(30) Priorité: **19.05.2003 FR 0305966**

(71) Demandeur: **Groupe Berchet**
01100 Oyonnax (FR)

(54) **Jeu d'extérieur pour enfant**

(57) Ce jeu d'extérieur, qui est notamment une maison, un abri, un toboggan, une structure d'escalade ou un portique de balançoire, comprend un bâti (4, 6) et

des moyens (8, 14) d'aspersion d'un enfant, montés sur ce bâti, qui sont aptes à asperger cet enfant au moyen d'un liquide.

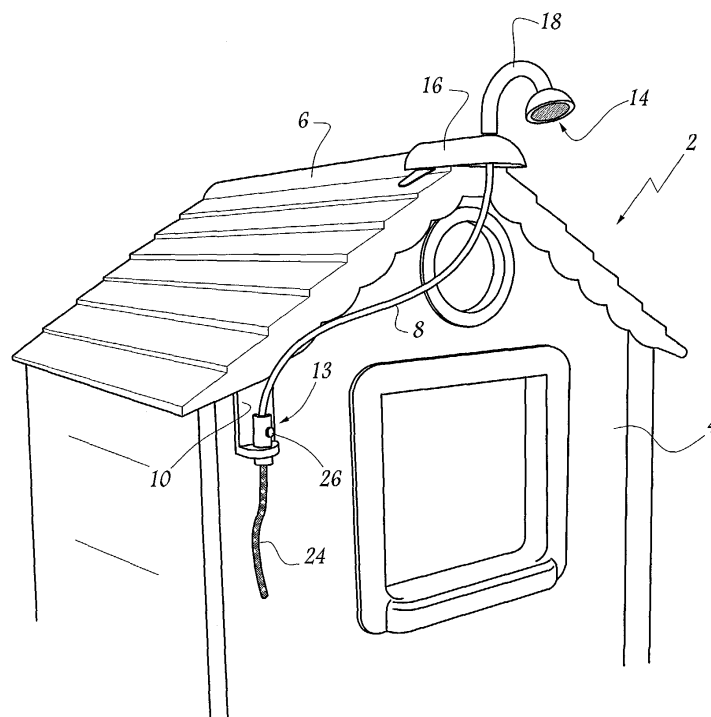


Fig. 1

Description

[0001] La présente invention concerne un jeu d'extérieur pour enfant.

[0002] A titre d'exemples non limitatifs, illustrant les différents jeux d'extérieur visés par l'invention, on citera notamment les maisons, les abris, les toboggans, les structures d'escalade, les tables de jeu, les bacs à sable ainsi que les portiques de balançoire. On citera également des jeux combinés, associant certaines des activités listées ci-dessus.

[0003] Ceci étant précisé, l'invention se propose de réaliser un jeu d'extérieur pour enfant qui soit amélioré par rapport à ceux proposés dans l'art antérieur, en particulier en ce qui concerne les possibilités ludiques offertes par un tel jeu.

[0004] A cet effet, elle a pour objet un jeu d'extérieur pour enfant, notamment maison, abri, toboggan, structure d'escalade ou portique de balançoire, comprenant un bâti, caractérisé en ce qu'il comprend également des moyens d'aspersion d'un enfant, montés sur ce bâti, qui sont aptes à asperger cet enfant au moyen d'un liquide.

[0005] Selon d'autres caractéristiques de l'invention :

- les moyens d'aspersion comprennent un organe d'aspersion, en particulier une grille de douche, des moyens d'alimentation en liquide, en particulier un tuyau, reliés à cet organe d'aspersion, ainsi que des moyens de raccord aptes à raccorder ces moyens d'alimentation à une source de liquide ;
- les moyens de raccord sont aptes à assurer un raccord amovible des moyens d'alimentation à une source extérieure de liquide, en particulier un tuyau d'arrosage ;
- il est prévu un organe d'actionnement des moyens d'aspersion, apte à interrompre de façon sélective l'écoulement de liquide dans ces moyens d'aspersion, cet organe étant notamment un bouton poussoir, un interrupteur, un robinet ou une vanne ;
- il est en outre prévu des moyens de solidarisation des moyens d'alimentation par rapport au bâti ;
- les moyens de solidarisation sont des moyens de solidarisation par encliquetage élastique et comprennent notamment au moins une languette apte à être solidarisée aux moyens d'alimentation, cette languette étant propre à pénétrer dans un orifice ménagé dans un organe de solidarisation, monté sur le bâti ;
- il est prévu des moyens de fixation de l'organe d'aspersion sur le bâti ;
- les moyens de fixation comprennent un organe de support, solidaire du bâti, ainsi qu'un manchon solidarisé à cet organe de support, notamment par encliquetage élastique, ce manchon coiffant au moins l'organe d'aspersion ;
- il est prévu un embout apte à être solidarisé aux moyens d'alimentation, cet embout étant pourvu des moyens de raccord et/ou de l'organe d'action-

nement et/ou de la ou de chaque languette.

[0006] L'invention va être décrite ci-après, en référence aux dessins annexés, donnés uniquement à titre d'exemple non limitatif, dans lesquels :

- la figure 1 est une vue en perspective illustrant une maison pour enfant conforme à l'invention ; et
- la figure 2 est une vue schématique, illustrant de façon isolée des moyens d'aspersion dont est pourvue la maison de la figure 1.

[0007] La figure 1 représente un jeu d'extérieur pour enfant, qui est une maison désignée dans son ensemble par la référence 2. Cependant, l'invention trouve également son application à d'autres types de jeux d'extérieur. A cet égard, on se référera à la liste non exhaustive présentée au début de la description.

[0008] Cette maison 2 comporte un bâti formé de murs latéraux 4, ainsi que d'un toit 6. Elle est également pourvue de moyens, qui vont être décrits plus en détail dans ce qui suit, permettant d'asperger les enfants utilisant ce jeu au moyen d'un liquide, tel que de l'eau.

[0009] De tels moyens d'aspersion comprennent tout d'abord un tuyau 8, qui est fixé à une extrémité, ici inférieure, sur le bâti de la maison. A cet effet, l'un des murs latéraux 4 est muni d'une patte 10, qui est creusée d'un orifice dans lequel sont reçues, par encliquetage élastique, deux languettes 12 prévues sur un embout 13. Ce dernier est fixé à l'extrémité inférieure du tuyau 8 par tout moyen approprié, tel que par exemple un emmanchement. A titre de variante, l'embout 13 peut être fixé à la patte 10 par tout autre moyen approprié. A titre de variante supplémentaire, l'embout 13 peut être réalisé d'un seul tenant avec la patte 10.

[0010] A son extrémité opposée, à savoir supérieure, le tuyau 8 est terminé par une grille de diffusion 14, assurant une fonction de douche. Cette grille permet ainsi de diviser le jet de liquide provenant du tuyau 8 en une multiplicité de jets, de plus faibles dimensions.

[0011] Le toit 6 reçoit, à sa partie supérieure, un organe de support 16, qui s'y trouve fixé par vissage. Un manchon 18, formant pommeau de douche, est en outre monté sur le support précité.

[0012] De façon plus précise, ce manchon 18 possède une extrémité libre 20, de plus faible dimension transversale, permettant une fixation amovible par encliquetage élastique dans l'organe de support 16. De la sorte, si l'enfant se suspend au pommeau 18, ce dernier va se désolidariser du support 16, évitant ainsi la détérioration ou la chute de l'ensemble du jeu. En service, ce manchon 18 coiffe la grille 14, ainsi que l'extrémité du tuyau 8 qui lui est adjacente.

[0013] A son extrémité voisine des languettes 12, l'embout 13 comprend un raccord 22, plus particulièrement visible sur la figure 2. Ce raccord, de type connu en soi, permet de connecter les moyens d'aspersion avec une source extérieure d'alimentation en liquide, en

l'occurrence un tuyau d'arrosage 24 illustré sur la figure 1.

[0014] Enfin, l'embout 13 est pourvu, à son extrémité voisine du tuyau 8, d'un bouton poussoir 26, permettant d'interrompre de façon sélective l'écoulement de liquide dans ce tuyau 8. Ce bouton 26 peut être remplacé par tout moyen équivalent approprié, notamment un interrupteur, un robinet ou encore une vanne.

[0015] Dans l'exemple, l'organe permettant l'interruption de l'écoulement de liquide est intégré à l'embout 13. A titre de variante, on peut cependant prévoir de rapporter un organe isolé assurant cette fonction, par exemple au niveau du raccord 22. Dans cette variante, la source d'alimentation en liquide est alors directement fixée à cet organe rapporté.

[0016] L'utilisation de la maison pour enfant, décrite ci-dessus, va maintenant être explicitée.

[0017] Si l'on désire alimenter le tuyau 8, il s'agit de connecter le raccord 22 de l'embout 13 au tuyau d'arrosage 24. A cet égard, il est à noter que les moyens d'aspersion peuvent être mis en relation avec d'autres sources d'alimentation en liquide, telles que qu'une pompe immergée dans un récipient contenant le liquide, cette pompe pouvant être actionnée manuellement ou électriquement.

[0018] Puis, l'enfant actionne le bouton poussoir 26, de manière à assurer l'écoulement de l'eau dans le tuyau 8, ce qui provoque alors l'aspersion proprement dite, au moyen de la grille 14. Dès que l'enfant relâche son action sur ce bouton 26, ceci provoque l'arrêt d'une telle aspersion, ce qui permet d'éviter une éventuelle surconsommation de liquide.

[0019] L'invention permet de réaliser les objectifs précédemment mentionnés.

[0020] Ainsi, dans l'art antérieur, les jeux d'extérieur pour enfant peuvent être divisés en deux catégories. Il s'agit, d'une part, de jeux qui utilisent l'eau, tels que des piscines, des pataugeoires ou des pédiluves et, d'autre part, de jeux qui ne font pas appel à l'eau, tels que les maisons, les abris, les toboggans, les structures d'escalade ou les portiques de balançoire.

[0021] De la sorte, grâce à l'invention, les jeux d'extérieur qui, dans l'art antérieur, n'ont pas vocation à être utilisés avec de l'eau, se trouvent dotés d'une fonction supplémentaire d'aspersion. Cette mesure leur confère donc un pouvoir ludique bien supérieur à celui des jeux de l'art antérieur, tout en permettant de rafraîchir l'enfant et de le protéger à l'égard des insulations.

[0022] L'invention permet de sensibiliser les enfants à la gestion du liquide d'aspersion, tout en permettant aux parents de contrôler la consommation de ce liquide, notamment par arrêt de la fonction d'aspersion en déconnectant la source d'alimentation par rapport à l'embout 13. L'invention permet également à l'enfant de se familiariser avec les règles de l'hygiène.

[0023] Enfin, la présence du bâti de ces jeux d'extérieur permet de disposer les moyens d'aspersion à une hauteur suffisante, afin que l'enfant puisse bénéficier

pleinement du jet de liquide.

Revendications

1. Jeu d'extérieur pour enfant, notamment maison, abri, toboggan, structure d'escalade ou portique de balançoire, comprenant un bâti (4, 6), **caractérisé en ce qu'il** comprend également des moyens (8, 14, 22) d'aspersion d'un enfant, montés sur ce bâti, qui sont aptes à asperger cet enfant au moyen d'un liquide.
2. Jeu d'extérieur selon la revendication 1, **caractérisé en ce que** les moyens d'aspersion comprennent un organe d'aspersion, en particulier une grille de douche (14), des moyens d'alimentation en liquide, en particulier un tuyau (8), reliés à cet organe d'aspersion (14), ainsi que des moyens de raccord (22) aptes à raccorder ces moyens d'alimentation (8) à une source (24) de liquide.
3. Jeu d'extérieur selon la revendication 2, **caractérisé en ce que** les moyens de raccord (22) sont aptes à assurer un raccord amovible des moyens d'alimentation (8) à une source extérieure de liquide, en particulier un tuyau d'arrosage (24).
4. Jeu d'extérieur selon l'une quelconque des revendications précédentes, **caractérisé en ce qu'il** est prévu un organe (26) d'actionnement des moyens d'aspersion (8, 14, 22), apte à interrompre de façon sélective l'écoulement de liquide dans ces moyens d'aspersion, cet organe étant notamment un bouton poussoir (26), un interrupteur, un robinet ou une vanne.
5. Jeu d'extérieur selon l'une quelconque des revendications 2 à 4, **caractérisé en ce qu'il** est en outre prévu des moyens (10, 12) de solidarisation des moyens d'alimentation (8) par rapport au bâti (4, 6).
6. Jeu d'extérieur selon la revendication 5, **caractérisé en ce que** les moyens de solidarisation sont des moyens de solidarisation par encliquetage élastique et comprennent notamment au moins une languette (12) apte à être solidarisée aux moyens d'alimentation (8), cette languette étant propre à pénétrer dans un orifice ménagé dans un organe de solidarisation (10), monté sur le bâti (4, 6).
7. Jeu d'extérieur selon l'une quelconque des revendications 2 à 6, **caractérisé en ce qu'il** est prévu des moyens (16, 18) de fixation de l'organe d'aspersion (14) sur le bâti (4, 6).
8. Jeu d'extérieur selon la revendication 7, **caractérisé en ce que** les moyens de fixation comprennent

un organe de support (16), solidaire du bâti (4, 6), ainsi qu'un manchon (18) solidarisé à cet organe de support (16), notamment par encliquetage élastique, ce manchon coiffant au moins l'organe d'aspiration (14).

5

9. Jeu d'extérieur selon la revendication 2 ou 3, prise en combinaison avec la revendication 4 et la revendication 6, **caractérisé en ce qu'il** est prévu un embout (13) apte à être solidarisé aux moyens d'alimentation (8), cet embout (13) étant pourvu des moyens de raccord (22) et/ou de l'organe d'actionnement (26) et/ou de la ou de chaque languette (12).

10

15

20

25

30

35

40

45

50

55

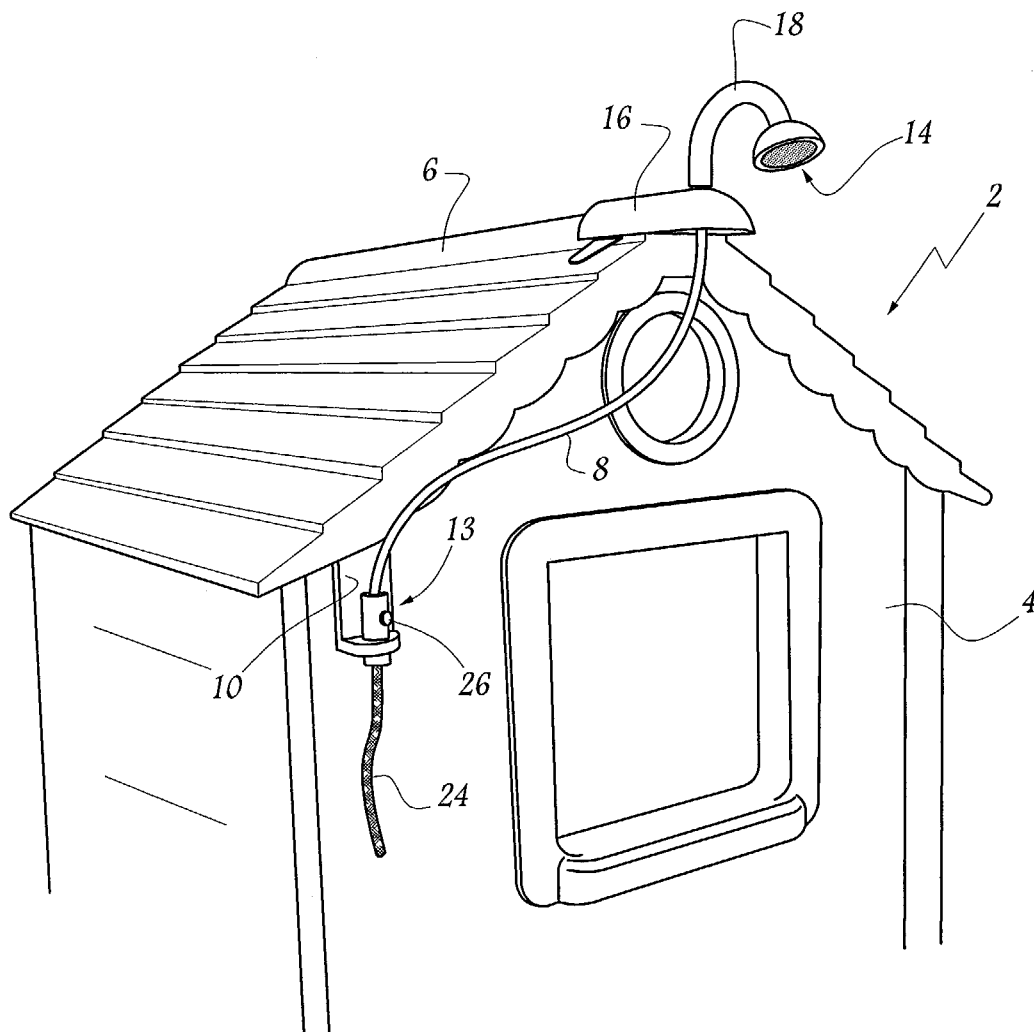


Fig. 1

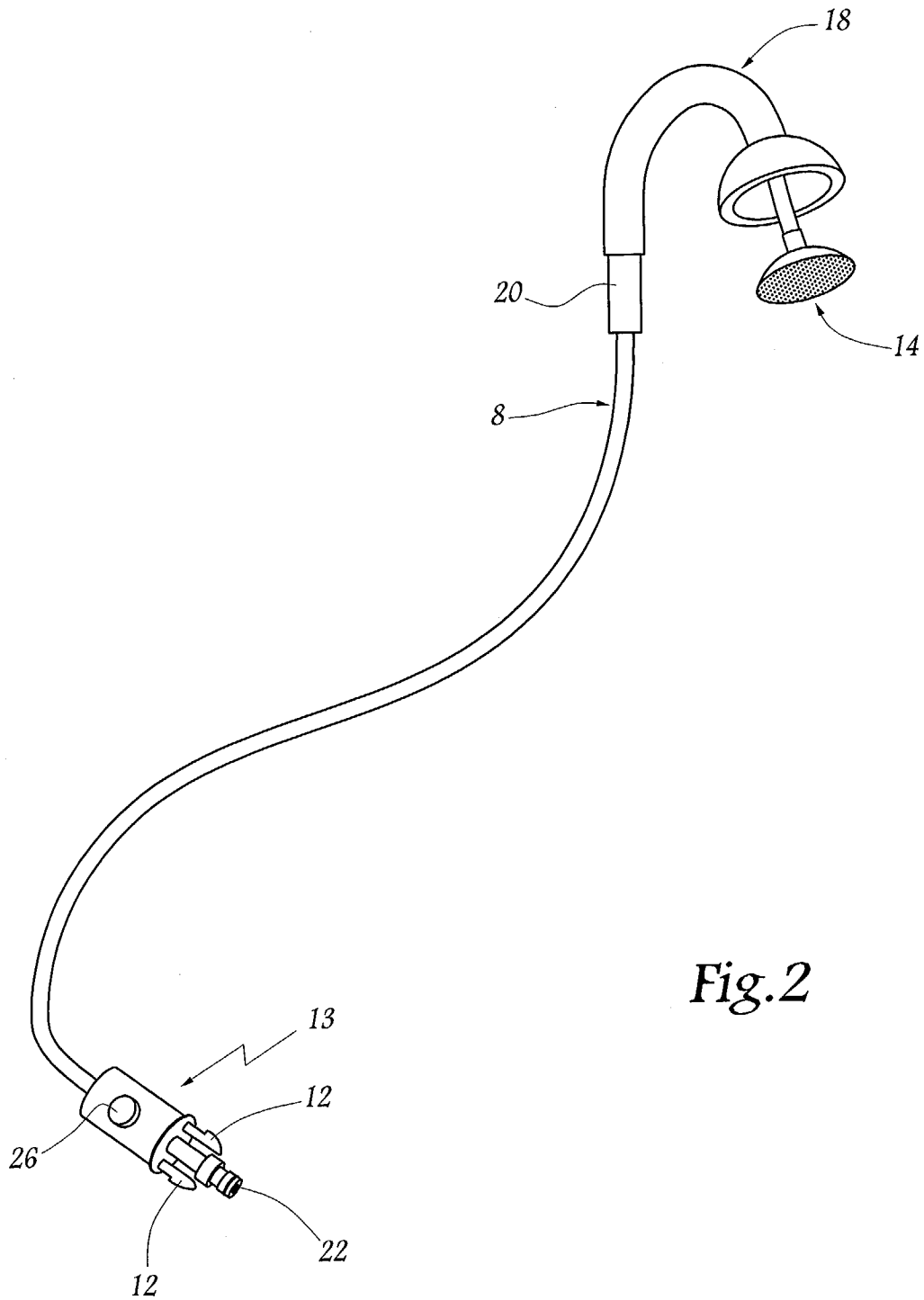


Fig. 2



Office européen
des brevets

RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numéro de la demande

EP 04 35 6078

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int.Cl.7)
X	US 4 934 001 A (LANDRETH RONNIE L) 19 juin 1990 (1990-06-19)	1-5,7	A63H33/30
Y	* colonne 3, ligne 43 - colonne 7, ligne 6; figures *	8	
Y	---		
Y	DE 33 39 849 A (GROHE ARMATUREN FRIEDRICH) 15 mai 1985 (1985-05-15)	8	
A	* page 6, ligne 24 - page 7, ligne 18; figure 1 *	6,9	
X	---		
X	US 2 040 165 A (BALDWIN GERALD L) 12 mai 1936 (1936-05-12)	1-3,5	
A	* colonne 2, ligne 20 - ligne 65; figures 5,6 *	6	
A	---		
A	US 5 290 000 A (HOCHSTEIN DETLEF ET AL) 1 mars 1994 (1994-03-01)	6	
A	* colonne 4, ligne 54 - ligne 60 *		
A	---		
A	DE 39 31 304 A (SCHEFFER FRANZ ARMATUREN) 28 mars 1991 (1991-03-28)	8	DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int.Cl.7)
A	* figures *		A63H
A	---		
A	US 5 911 520 A (KENNEY DANIEL R) 15 juin 1999 (1999-06-15)	8	
A	* figures 1,2 *		
A	---		
A	BE 889 738 A (MAILLARD P) 16 novembre 1981 (1981-11-16)	8	
A	* page 2, ligne 14 - ligne 23; figures *		

Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche		Date d'achèvement de la recherche	Examineur
MUNICH		28 juillet 2004	Turmo Peruga, R
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES			
X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire			
T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant			

EPO FORM 1503 03.82 (P04002)

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET EUROPEEN NO.**

EP 04 35 6078

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche européenne visé ci-dessus.

Lesdits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du

Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets.

28-07-2004

Document brevet cité au rapport de recherche		Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
US 4934001	A	19-06-1990	AUCUN	
DE 3339849	A	15-05-1985	DE 3339849 A1	15-05-1985
US 2040165	A	12-05-1936	AUCUN	
US 5290000	A	01-03-1994	DE 4124354 A1	28-01-1993
			AT 139287 T	15-06-1996
			DE 59206533 D1	18-07-1996
			DK 528170 T3	14-10-1996
			EP 0528170 A1	24-02-1993
			ES 1022694 U1	16-05-1993
			ES 2090421 T3	16-10-1996
			JP 5202543 A	10-08-1993
DE 3931304	A	28-03-1991	DE 3931304 A1	28-03-1991
			DE 8916188 U1	27-10-1994
US 5911520	A	15-06-1999	AUCUN	
BE 889738	A	16-11-1981	BE 889738 A1	16-11-1981

EPO FORM P0460

Pour tout renseignement concernant cette annexe : voir Journal Officiel de l'Office européen des brevets, No.12/82